

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2022

Présenté lors du Comité Syndical du 10 décembre 2021

1. Contexte Général

Le Syndicat des Eaux de la Région Messine (SERM) a été créé par arrêté préfectoral du 14 décembre 2017. Ses membres sont Metz Métropole, la Communauté de Communes Rives de Moselle et la Communauté de Communes Haut Chemin Pays de Pange.

Le syndicat mixte exerce, pour le compte de ses membres, la compétence eau potable sur une partie de leurs territoires respectifs.

Par arrêté préfectoral du 20 octobre 2021, le territoire initial de desserte en eau potable est élargi au 1^{er} janvier 2022 aux communes d'Ars sur Moselle, Nouilly, Noisseville et Ars Laquenexy

Conformément aux dispositions de l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les orientations budgétaires pour 2022 sont présentées en séance le 10 décembre 2021, afin que le Comité Syndical puisse s'exprimer sur la stratégie budgétaire pour 2022 avant l'examen du Budget Primitif 2022 au mois de février prochain.

En 2021, dans un contexte particulier lié à la crise du COVID 19, le SERM, à la demande du préfet, a élaboré son Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux. Ce PGSSSE a permis d'identifier un certain nombre d'actions à mettre en œuvre pour sécuriser notre réseau. Parmi ces actions on retrouve l'unité de traitement par décantation lamellaire (8M€) en cours de construction.

Au 1^{er} semestre 2022, cette unité de traitement (subventionnée à 2M€ par l'agence de l'eau), sera officiellement mise en service contribuant à améliorer la qualité de l'eau et à accroître la capacité de production de l'usine de Moulins les Metz.

2. Orientation budgétaire du SERM

▪ Recettes de fonctionnement

L'essentiel des recettes de fonctionnement provient des ventes d'eau aux abonnés ainsi qu'aux clients de vente en gros. Le montant prévisionnel de ces recettes pour 2022 est estimé à 2 600 000 €. Ce montant est basé sur une vente prévisionnelle de 10 500 000 m³ aux abonnés au service et de 3 700 000 m³ aux clients en gros.

Enfin, la location à des opérateurs de téléphonie mobile de certains ouvrages du Syndicat, ainsi que le contrôle des poteaux incendie de Metz Métropole, devraient contribuer à hauteur de 64 500 € au montant total des recettes pour 2021.

Plusieurs subventions de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse sont également escomptées pour aider à la réalisation de plusieurs programmes et études lancés par le SERM comme le paiement pour services environnementaux.

Par ailleurs, la Communauté de Communes Rives de Moselle devrait cofinancer à hauteur de 50% les études pour la révision de la DUP des champs captant nord.

Au total, environ 300 000 € de subventions et de recettes diverses de fonctionnement sont escomptées pour 2022.

▪ Dépenses de fonctionnement

Charges à caractère général

Il s'agit principalement de dépenses liées au paiement des taxes foncières et autres redevances, à la gestion administrative et financière du syndicat qui est assurée par les services de Metz Métropole à travers une convention de prestation de services, de frais d'études ainsi que des dépenses permettant le fonctionnement de la structure (assurances, frais de mission, télécommunications, fournitures diverses...).

A noter que les actions qui seront mises en œuvre en 2022 pour préserver la qualité de l'eau du Rupt de Mad, dont le programme de paiement pour services environnementaux (PSE), devraient se monter à 170 000 €.

Au total, les charges à caractère général sont envisagées à hauteur de 617 000 €.

Charges de personnel

Les frais de personnel représentent un montant prévisionnel de dépenses de 176 000 €.

Trois fonctionnaires territoriaux sont mis à disposition du Syndicat des Eaux de la Région Messine par leurs collectivités de rattachement :

- Le Directeur du Syndicat (catégorie ingénieur hors classe),
- Un ingénieur Réseaux (catégorie ingénieur principal),
- Un ingénieur Ressources (catégorie ingénieur principal).

Les charges de personnel représentent 21% du montant des dépenses réelles

d'exploitation du syndicat mixte.

Aucune embauche complémentaire n'est envisagée par le Syndicat en 2021, mais il est à signaler que dans le cadre du contrat de DSP, le délégataire met à disposition du SERM une ingénieure, spécialement affectée à la problématique de la qualité des eaux du Rupt de Mad.

▪ **Recettes d'investissement**

Une seconde subvention de 1 068 670 € est attendue de la part l'Agence de l'Eau Rhin Meuse pour la réalisation de l'unité de traitement par décantation lamellaire de Moulins les Metz.

A l'échéance du programme, le SERM devrait avoir bénéficié de 2 137 370€ de subventions de l'agence pour un investissement de total de 8 040 000 €.

▪ **Dépenses d'investissement**

En 2022, le Syndicat Mixte contribuera à hauteur de 762 900 € au financement du solde de notre contribution à la réalisation de l'unité de traitement du COT

Cet investissement sera financé sur les fonds propres du syndicat mixte, notamment au travers de l'excédent prévisionnel d'exploitation de 3 000 000 € qui devrait être dégagé sur l'exercice budgétaire 2021.

Par ailleurs, 200 000 € de travaux de renforcement du réseau de canalisation et d'aménagement conjoncturels seront nécessaires en 2022.

▪ **Dette**

A sa création le SERM a pris à sa charge les deux emprunts contractés par la Commune d'Hagondange dans le cadre de sa compétence eau.

Pour 2022, le remboursement de ces emprunts représente un montant de 54 100 € dont 9 000 € d'intérêts.

Avec l'élargissement du périmètre du SERM, 3 nouveaux emprunts devront être repris par le syndicat mixte en 2022 :

- Ars sur Moselle n°1 : 56 700 € dont 36 500 € d'intérêts
- Ars sur Moselle n°2 : 14 100 € dont 9 000 € d'intérêts
- Ex SESEM : 22 000€ dont 6 000 € d'intérêts

A noter que le taux de couverture de la dette d'Ars sur Moselle par les futures ventes d'eau sur la commune est inférieur à 50%.

Au global, la charge de la dette du SERM passera donc de 54 100€ à 147 000 € par an et son encours de 257 000 € à 1 663 400 €.

Didier DUC
Directeur du SERM